

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Procès-Verbal de la réunion du 15 septembre 2020 au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents:

Commune d'AUREC SUR LOIRE: M. VIAL, M. HAURY, Mme JOLIVET,

M. ARNAUD, Mme GOMEZ, M. VALEYRE, Mme JANISSET

Commune de SAINT JUST MALMONT : M. GIRODET, Mme BONNEFOY,

M. BUGNAZET, Mme VINSON, M. COSENTINO, Mme PRADIER,

M. MOLLE

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY Mme GINET, M. DUFAURE DE

CITRES, Mme MANCINI.

Mme CHABANOLLE

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE: M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE.

M. CHEVALIER-DREVON.

Commune de PONT SALOMON: M. DURIEUX, Mme ADJERIOU,

M. MARCEAU

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE M. MARCON, Mme SANDRON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS: M. BOMPUIS, Mme ROYON

Etait excusés représentés :

Mme TEYSSIER: Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

M. SALGADO: Commune de Saint Didier en Velay: Pouvoir donné à Mme GINET

Mme BENABDESLAM: Commune de Saint Ferréol d'Auroure: Pouvoir donné à M. RIVET

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. Il rappelle que le virus de la Covid-19 se propage rapidement. Il s'inquiète pour les entreprises, les services, qui vont voir leurs personnels s'absenter pour garder leurs enfants, et redoute une nouvelle forme de confinement. Il demande donc à chacun de respecter les consignes sanitaires.

Il est procédé à la nomination de Monsieur MARCEAU comme secrétaire de séance.

Monsieur MARCEAU procède à l'appel:

- 28 conseillers communautaires présents,
- 3 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme TEYSSIER a M. VIAL, M. SALGADO à Mme GINET, Mme BENABDESLAM à M. RIVET),

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020.

Madame CHABANOLLE souhaite prendre la parole.

Conformément à notre règlement; Monsieur le Président tient également à rappeler que la séance est enregistrée, un matériel plus performant est en cours d'acquisition car il souligne un problème de micro actuellement lorsque l'on s'écarte de la base. Il propose donc à Madame CHABANOLLE de prendre la parole en se rapprochant si nécessaire.

Madame CHABANOLLE indique qu'elle souhaite intervenir pour donner une information au conseil communautaire, elle n'avait pas pu être présente le 30 juin 2020 pour raison familiale et n'avait pu intervenir sur la composition des commissions. Elle explique que dans 4 commissions, elle a constaté que le choix avait été fait de n'avoir qu'un seul élu pour Saint Didier en Velay. Elle informe avoir demandé à Monsieur SALGADO de compléter ces commissions. Elle trouve dommage qu'il n'y ait qu'une personne.

Monsieur le Président souligne que la remarque n'avait pas été formulée ce jour-là, mais sera donc inscrite dans le procès-verbal de cette séance et soumise à l'approbation lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale :

Lecture des décisions prises en application de l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20200616_P_111 à 20200828_P_136 et des décisions des bureaux des 07, 21 et 28 juillet et 1er septembre prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il propose de les résumer par thématiques, à commencer par les aides aux entreprises et artisans qui ont subi une grosse perte de chiffre d'affaires pendant la crise sanitaire ou qui ont été contraints à la fermeture, les versements sont actuellement bloqués en trésorerie, il précise que cela va à l'encontre de la volonté des élus de Loire Semène qui avaient souhaité un dispositif d'aide rapide et réactif. Il précise que les mandats s'amoncèlent à la trésorerie en ce moment, pourtant toutes les questions juridiques et administratives ont été réglées avec la Région. En effet, il rappelle que la loi NOTRe nous impose un cadre strict qui a été respecté, mais la trésorerie se doit de procéder à un nombre important de vérifications. Il ajoute que de nombreuses décisions concernent la saison culturelle,

principalement des prestations. Il rappelle que la DRAC, La Région le Département nous suivent ce qui donne lieu à près de 50% de subventions. Il tient à féliciter le service à la population puisque le lancement de cette saison culturelle a été une réussite, tout en respectant les gestes barrières, et donne le ton à une belle saison. Il informe également le conseil communautaire de la décision du bureau communautaire du recrutement d'un bureau d'étude pour nous assister dans l'élaboration et la conception du Plan de Mandat. Il rappelle que lors du précédent mandat, il avait été établi sans aide extérieure. Cette année, il est souhaité de faire participer au maximum les commissions, et profiter du renouvellement qui apporte fraicheur et jeunesse. Il informe que cela va générer du travail d'animation, d'écriture, de rédaction et estime que l'on ne pouvait pas se passer d'un bureau d'étude, et tous en sont convaincus aujourd'hui. Il rappelle que toutes les commissions se sont réunies, pour un état des lieux, une remise à niveau sur les orientations de Loire Semène. Une autre série de commissions est prévue dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mandat, dont il rappelle les dates :

- La séance plénière qui se tiendra le 29 septembre au centre socio-culturel de La Séauve sur Semène. Il en profite pour remercier Monsieur le Maire de La Séauve pour la mise à disposition de cette salle. Cette réunion réunira l'ensemble des élus des commissions et conseillers communautaires.
- Commission Famille, Jeunesse et Prévention de la délinquance le 06 octobre
- Commission Finances Mutualisation le 08 octobre
- Commission Développement Economique le 13 octobre
- Commission Cycle de l'Eau le 15 octobre
- Commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme le 20 octobre
- Commission Bâtiments Voiries SIG le 22 octobre
- Commission Culture Patrimoine le 22 octobre
- Une nouvelle séance plénière le 17 novembre pour une remontée d'information

Il termine avec la programmation de la validation en bureau communautaire le 1er décembre suivi du 15 décembre en conseil communautaire. Il convient que le programme est assez serré mais réaliste et souligne qu'il demandera beaucoup d'implication des élus.

Monsieur BOMPUIS s'interroge quant aux horaires.

Monsieur le Président répond que toutes les séances auront lieu à 18h30. Il revient aux décisions qui sont diverses et variées et demande s'il y a des questions.

Administration Générale : Ressources Humaines : Tableau des effectifs : Mise à jour

Monsieur le Président passe au domaine des Ressources Humaines, avec la mise à jour du tableau des effectifs dont il détaille les modifications. Pour la première, il évoque une mise à disposition très réussie d'un agent qui provenait du PETR qui va se poursuivre par une mutation et donc la création d'un poste de catégorie B, il ajoute que cette personne donne entière satisfaction et était déjà connue de Loire Semène pour avoir travaillé au sein du service culture. Il estime que c'est une très bonne expérience au niveau du service développement et plus particulièrement sur le domaine du tourisme car elle va au-delà de ses missions, il souligne l'expérience et la motivation. Il poursuit avec les modifications 2 et 3 qui sont liées. Il précise qu'il s'agit dans un premier temps de passer la référente de territoire enfance d'un 28h à un temps complet, il précise que son cadre d'emploi est infirmière. Cette personne remplacera la responsable du relais petite enfance, et inversement pour le poste référente de territoire enfance, il explique qu'il s'agit simplement d'un échange de poste voulu par les 2 personnes concernées. Il tient à préciser que la masse salariale reste pratiquement identique, car une aide de la CAF permet le financement des postes du relai à hauteur de 80%. Pour le dernier point, il propose de créer un poste de catégorie C, pour titulariser une personne en contrat privé de manière récurrente et régulière au sein de Loire Semène depuis 2009. Il

souligne un besoin au niveau du centre de loisirs d'Aurec sur Loire pour assurer le poste d'adjoint au responsable de structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Administration Générale : Ressources Humaines : Attribution heures supplémentaires : Contrats de droit privé

Monsieur le Président propose à présent une délibération sollicitée par la trésorerie, concernant les heures complémentaires et supplémentaires des agents en contrat de droit privé. Il tient à préciser que les heures supplémentaires concernent les agents à temps complet et les heures complémentaires les agents à temps partiel. Suite à la remarque de la trésorerie, il propose de prendre une délibération même si le paiement d'heures supplémentaires est assez peu fréquent. Il tient à préciser que cela peut éviter dans certaines situations le recrutement d'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'heures complémentaires ou supplémentaires aux agents de droit privé, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dans la limite réglementaire et sur présentation d'un décompte déclaratif pour l'ensemble des agents contractuels de droits privés.

Administration Générale : Subventions de fonctionnement : Règlement d'attribution

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 30 juin a décidé de faire évoluer les délégations au Président et au Bureau Communautaire, notamment au niveau des attributions des subventions. Il ajoute que le règlement proposé, a été validé en bureau communautaire, il a été décidé de verser :

Assemblée / Congrès départementaux : 1 000 €
 Assemblée / Congrès Régionaux : 1 200 €
 Assemblée / Congrès Nationaux : 1 500 €

Il ajoute que le bureau communautaire jugera de la véracité de ces manifestations. Il indique qu'avant, il y avait également les 3 mêmes critères mais les montants étaient moins élevés, suite à un choix du précédent mandat dans le cadre d'un plan drastique d'économie avec la baisse des indemnités des élus, la fermeture des EJC, le gel des subventions aux associations,... Il ajoute que le bureau a décidé de relever ces montants car il a été constaté qu'il y avait très peu de manifestations de ce type. Toutefois, il convient que les montants du précédent mandat étaient faibles, il prend exemple du congrès des anciens pompiers du centre Velay-Semène pour lequel, il avait été versé une subvention de 200 €, ce qui était très peu, par rapport à l'investissement personnel de ces bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement d'attribution des subventions.

Finances - Mutualisation : Budget Général : Décision Modificative n°2

En l'absence de Monsieur SALGADO, Monsieur le Président poursuit avec la partie Finances-Mutualisation. Il commence par la Décision Modificative n°2 du budget général, correspondant au dispositif des aides Covid aux entreprises. Il explique que ces opérations avaient été inscrites en section d'Investissement, cependant en application de la circulaire du 24 août 2020, les services de l'Etat nous demandent d'inscrire ces opérations en fonctionnement. Il demande de retenir que 150 000 € sont enlevés en Investissement pour les remettre en Fonctionnement. En ce qui concerne les 30 000 €, il explique que cela permet de lisser cette dépense sur 5 ans, un peu comme un amortissement pour une subvention d'investissement. Il indique que notre budget de fonctionnement sera donc dégrevé de 30 000 € cette année, et ce pendant 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du Budget Général.

Finances - Mutualisation : Budget Annexe le Blanchisseur : Décision Modificative n°1

Monsieur le Président présente à présent la décision modificative n°1 du Budget Annexe Le Blanchisseur, budget qui arrive à son terme qui avait été créé par la commune puis transféré à la communauté de communes. Il explique que le bénéficiaire du crédit-bail souhaite solder le budget annexe, et devenir propriétaire plus rapidement. Il ajoute qu'il manquait 700 € sur le compte des intérêts d'emprunt, qui seront pris sur l'entretien des bâtiments. Il insiste sur le fait que cela permet de solder le budget en fin d'année et qu'il y a peu d'impact sur une somme de 700 € par rapport au résultat de clôture excédentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Le Blanchisseur.

Finances - Mutualisation : Budgets annexes Pépinière de Saint Just Malmont et Pépinière du Viaduc : Remises gracieuses de loyers et décisions modificatives

Monsieur le Président passe à présent aux budgets annexes de l'Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont et de la Pépinière du Viaduc. Il rappelle que dans le cadre de notre plan d'aides aux entreprises, il était prévu d'exonérer nos artisans de 2 mois de loyer, sans cumul avec l'aide des 2 mois de loyer plafonnés à 1000 €. Il précise que ce sont les entreprises qui choisissent le dispositif le plus avantageux. Il propose de faire une décision modificative pour pouvoir inscrire ces exonérations de loyer en remise gracieuse de loyer, ce qui ne dégrève pas notre budget général puisque l'argent est pris sur le compte entretien des bâtiments. Il précise donc que cela représente 3 200 € pour l'Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont et 2 670 € pour la pépinière du Viaduc. Il tient à préciser que toutes les entreprises locatrices de ces dépôts ne sont pas concernées, elles ont dû démontrer la baisse de leur chiffre d'affaires de 50%. Il ajoute que cela fera l'objet de 3 délibérations distinctes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Approuve les remises gracieuses de loyers pour les entreprises suivantes :

- Entreprise GEOA (pépinière de St Just Malmont): Loyers de mars et avril 2020 à hauteur de 1516,68 € (charges comprises)
- o Entreprise ISITECC (pépinière de St Just Malmont): Loyers de mars et avril 2020 à hauteur de 1589,56 € (charges comprises)
- o Entreprise TECHNI CAR (pépinière du Viaduc à Pont Salomon) : Loyers de mars et avril 2020 à hauteur de 749,56 € (charges comprises)
- o Entreprise ALPHA PUB (pépinière du Viaduc à Pont Salomon): Loyers de mars et avril 2020 à hauteur de 1915,40 € (charges comprises)
- Approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont.
- Approuve la Décision Modificative n ° 1 du Budget Annexe Pépinière du Viaduc de Pont Salomon.

Cycle de l'Eau :

Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BOMPUIS qui anime la commission Cycle de l'Eau et qui va présenter le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif, et il sera également soumis à cette présentation lors du Conseil Communautaire du 03 novembre pour la partie Eau Potable probablement en même temps que celui du SICTOM Velay-Pilat.

Monsieur BOMPUIS débute la présentation du rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif en précisant que ce service est exploité en régie, régie à autonomie financière pour le transport et la collecte sur toutes les communes. En ce qui concerne la commune d'Aurec sur Loire, il indique que le prestataire pour la station d'épuration est VEOLIA avec une date effective de fin de contrat au 31/10/2023. Pour la Station de Saint Just Malmont (Roche-Moulin), le prestataire est également VEOLIA avec une date de fin de contrat au 31/10/2020 prorogé jusqu'en 2023. Il précise que la station de Saint Didier-La Séauve est exploitée par le biais d'une DSP attribuée à VEOLIA avec une date effective de fin de contrat au 21/12/2025. Il indique que la population desservie par l'assainissement collectif est de 17 835 habitants au 31/12/2019. Il ajoute que le service collectif dessert 8 420 abonnés, ce qui représente une densité linéaire de 44,68 abonnés au km. Il poursuit avec le volume facturé total de 664 358 m3. Il souligne aussi les autorisations de déversements d'effluents industriels pour certaines entreprises déversant plus par le biais d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées. Il cite les Salaisons du Lignon, l'usine SATAB, l'usine CHEYNET, l'entreprise VIALLON, le Restaurant le Relais de la Chapelle, une station de lavage et FERCILEC. Il ajoute qu'une discussion en vue d'une mise aux normes est en cours avec les Salaisons MASSARDIER pour rentrer dans ce cadre. Il indique que le réseau de collecte unitaire représente 61,59 km hors branchement et le réseau séparatif 126,83 km soit un linéaire total de 188,42 km. Il informe qu'il y a 12 stations d'épuration pour Loire Semène :

- Aurec sur Loire Les Sauvages pour une capacité de 150 habitants
- Aurec sur Loire Le Bourg pour une capacité de 9 900 habitants
- Aurec sur Loire Mons pour une capacité de 110 habitants
- La Séauve sur Semène Le Bourg pour une capacité de 4 583 habitants
- Pont Salomon SIVU de l'Alliance pour une capacité de 3 300 habitants
- Saint Didier en Velay La Rullière Sud pour une capacité de 100 habitants
- Saint Didier en Velay La Rullière Nord pour une capacité de 100 habitants
- Saint Didier en Velay Champvert pour une capacité de 430 habitants
- Saint Just Malmont Roche Moulin pour une capacité de 9 200 habitants
- Saint Jut Malmont Malmont pour une capacité de 500 habitants
- Saint Victor Malescours Le Bourg La Couleyre pour une capacité de 500 habitants

- Saint Ferréol d'Auroure - Courbon pour une capacité de 18 habitants Il reprend les chiffres du tableau concernant les quantités de boues produites puis évacuées pour chaque commune.

Monsieur le Président précise que les chiffres ne sont pas corrects dans le rapport.

Monsieur BOMPUIS confime qu'une erreur s'est glissée notamment pour la quantité de boues produites pour Saint Just Malmont qui est de 67 t et non de 83,7 t, et pour la quantité de boues évacuées pour Aurec sur Loire qui est de 88,6 t et non de 68,1 t.

Monsieur le Président ajoute que le traitement à la chaux dans le processus rajoute du poids entre les boues produites et les boues évacuées.

Monsieur BOMPUIS redonne le montant de la PFAC de 1 800 €, montant qui est homogène sur toute la communauté de communes. Il donne lecture ensuite des prix TTC au m3 sur des factures-type de 120 m3 qui sont de 2,10 € pour Aurec sur Loire, 1,61 € pour La Séauve sur Semène, 1,57 € pour Saint Just Malmont, 1,69 € pour Saint Ferréol d'Auroure, 1,70 € pour Pont Salomon, 1,68 € pour Saint Didier en Velay, 1,27 € pour Saint Victor Malescours. Concernant le financement des investissements, Il donne le montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire de 1 425 128,39 € pour un montant de subvention de 315 139,19 €. Il souligne que ce ne sont pas forcément des subventions concernant des travaux réalisés durant l'exercice 2019 compte tenu des délais de perception des subventions. Il poursuit avec l'état de la dette du service, qui s'élève à 4 359 344,68 €. Il indique les travaux à l'étude pour 2020 en eaux usées et en eaux pluviales comme mentionnés sur le rapport ainsi que les montants.

Monsieur le Président indique que les champions en termes d'équivalent par habitant, sont Saint Ferréol d'Auroure avec la station du Pertuiset qui traite la majorité des eaux usées de la commune, et qui n'apparait pas dans le rapport puisqu'il y a une convention signée avec Saint Etienne Métropole. Il demande s'il y a des questions et propose d'acter la présentation de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Cycle de l'Eau :

Syndicat des Eaux Loire Lignon : Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

Monsieur BOMPUIS poursuit avec le Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC dont il précise que cela concerne 3 198 habitants. Il reprend les chiffres du tableau de tarification de l'assainissement et les recettes du service. Concernant le nombre d'installations contrôlées, il précise qu'il y en a eu 733 en 2019, et depuis la création du service 1 599, les autres installations contrôlées ne présentant pas de danger s'élève à 690, soit un taux de conformité de 89%.

Monsieur le Président remercie Monsieur BOMPUIS, et propose d'acter la présentation de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Cycle de l'Eau : Station d'épuration de St Just Malmont : Avenant au marché exploitation

Concernant l'avenant au marché d'exploitation de la station de Saint Just Malmont, Monsieur BOMPUIS rappelle le montant du marché initial qui s'élève à 622 454,88 € HT. Il donne lecture des modifications proposées comme présentées dans le rapport et ajoute que cela n'apporte pas de modification financière au marché.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il n'y a pas de surcout pour la collectivité, mais il y a obligation de passer cet avenant qui assurera un meilleur plan d'investissement sur la STEP au même tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 au marché d'exploitation et de gestion de la station d'épuration des eaux usées de Roche Moulin et surveillance des postes de relèvement du Sarret, du Centre et de la Pommadière de la commune de Saint Just Malmont, à passer avec VEOLIA Eau
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Cycle de l'Eau : Station d'épuration de Saint Didier - La Séauve : Avenant au marché de construction

Concernant l'avenant au marché de construction de la Station d'épuration de Saint Didier – La Séauve, Monsieur BOMPUIS rappelle le montant initial du marché de 2 139 500,00 € HT, et indique que les travaux supplémentaires s'élèvent à 22 336,30 € HT. Il explique que ces travaux concernent le déplacement du point de livraison électrique qui n'était pas prévu au départ pour un coût total de 10 429,80 € HT, et le raccordement d'entrée d'usine, concernant une conduite qui passe sous la Semène, qu'il a fallu reprendre sur 25 ml pour un montant de 11 906,50 € HT.

Monsieur le Président fait remarquer que c'est le premier avenant en plus pour cette opération, mais c'est un gros chantier pour lequel les plus et les moins seront mentionnés dans le DGD en début d'année prochaine probablement. Il indique que le chantier est bien surveillé, et qu'il n'y a pas trop de mauvaises surprises. Il souligne le sérieux des entreprises car il remarque les avenants limités sur ce type d'équipement.

Monsieur MARCON demande si ENEDIS n'a absolument pas participer au surcout pour la venue de l'électricité.

Monsieur le Président indique qu'ENEDIS souhaitait la livraison d'un poste sur le domaine public. Etant donné que nous étions sur du domaine privé, nous étions les seuls « responsables », donc il n'y avait aucune chance de faire participer ENEDIS. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 au marché de construction de la STEP de Saint Didier La Séauve à passer avec l'entreprise OTV MSE
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Cycle de l'Eau :

Assainissement : convention de groupement de commandes pour la réhabilitation des voiries et des réseaux du lotissement Côte Vieille à Saint Just Malmont

Monsieur BOMPUIS présente la convention de groupement de commandes pour la réhabilitation des voiries et des réseaux du lotissement Côte Vieille à Saint Just Malmont. Il rappelle le coût total de l'opération qui s'élève à 1 006 650 € HT, et donne la répartition soit 697 000,00 € HT pour Loire Semène, 201 250,00 € HT pour la commune de Saint Just Malmont, et 108 400,00 € HT pour le Syndicat des Eaux de la Semène. Pour les parties communes, il renseigne les clefs de répartition soit 69,24 % pour Loire Semène, 19,99% pour Saint Just Malmont et 10,77% pour le Syndicat des Eaux de la Semène. Il précise que Loire Semène est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes et en rappelle les règles.

Monsieur le Président signale que ce groupement de commande rappelle celui du chantier de la rue du Stade. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commandes pour la réhabilitation des voiries et des réseaux du lotissement Côte Vieille à Saint Just Malmont suivant les modalités précisées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Cycle de l'Eau :

Fonds Catastrophe Naturelle : Avenants aux conventions de fonds de concours pour les communes impactées par l'évènement du 06 août 2019

Concernant le Fonds catastrophe naturelle, Monsieur BOMPUIS rappelle les orages du 06 août 2019, tout le monde n'ayant pas fait ou terminer tous les travaux, il est proposé de proroger de 6 mois les conventions de fonds de concours de la CCLS aux communes impactées.

Monsieur le Président confirme et précise que cela portera le délai jusqu'en février 2021. Il ajoute que ces travaux ont été retardés pour des raisons diverses et variées, il y a eu des travaux plus urgents que d'autres, ou certains qui demandent plus de temps. Il signale qu'un point sera fait en février.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les avenants à chacune de ces conventions pour prolonger de 6 mois la date limite de transmission des éléments nécessaires au calcul et au versement de ces fonds de concours
 - Autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Développement Economique :

Convention portant délégation de compétence en matière d'octroi d'aides aux entreprises à passer avec le Département de la Haute-Loire

Monsieur le Président remercie Monsieur BOMPUIS. Concernant le Développement Economique, dans le panel des aides financières pour soutenir les entreprises qui ont soufferts, il indique que le Département souhaite prendre sa part. Il explique que la communauté de communes a la compétence « Aide à l'immobilier d'entreprises » comme le veut la loi NOTRe, mais le Département souhaite continuer à agir de manière très massive au niveau du développement économique comme il le faisait auparavant. Il précise qu'une convention a été signée afin de déléguer une partie de notre compétence, à condition qu'il y ait du co-financement de la part de Loire Semène pour le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises. Il indique que ces aides sont plafonnées à 100 000 € pour le Département avec une participation de 12,5% de la Communauté de Communes. Il ajoute que le dispositif qui a été imaginé par le Département est le même pour toutes les entreprises qui ont souffert de la crise sanitaire avec une aide plus spécifique liée au COVID 19 plafonnée à 10 000 €. Il attire l'attention sur le fait que l'on a déjà décidé de verser un certain nombre d'aides. correspondant à 70 dossiers environ. Il souhaite que ces 60 à 70 000 € de dossiers déjà actés bénéficient du dispositif départemental. Il souligne que l'aide de la collectivité est comptabilisée dans l'aide du Département. Il estime ces aides très importantes, certaines entreprises ont perdus plus de 50% de leur chiffre d'affaires, il faut donc les aider, les commerces également. Il ajoute que l'objet de cette convention est d'articuler les aides des uns avec celles des autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la convention portant délégation de compétence en matière d'octroi d'aides aux entreprises à passer avec le Département de la Haute-Loire

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de faire un tour de table et notamment un retour des commissions. Il souhaite féliciter le travail des commissions et des élus du bureau communautaire, alors que le travail était compliqué et difficile au départ, après des explications, tout le monde s'est mis au travail. Il précise que tous les Vice-Présidents ont sa confiance par rapport aux délégations qui leurs ont été confiées, et que chacun est au travail. Il ajoute qu'il y a des discussions quelquefois très pointues lors des bureaux communautaires, mais il y a du débat et surtout du respect ce qui est très important. Il précise que ces discussions permettent d'avancer, et estime qu'une vitesse de croisière est atteinte qui est assez intéressante. Il pense qu'il y aura sûrement des sujets clivants, des difficultés, mais ce qui compte c'est le respect et pouvoir s'exprimer les uns les autres, ce qu'il constate. Il tenait à féliciter les Vice-Présidents pour cet état d'esprit.

Monsieur MARCON pense avoir déjà relaté la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la délinquance qui s'était réunie pendant le mois de juillet. Il estime que c'était une commission découverte pour de nombreux élus qui ont découvert un large panel : crèches, centres de loisirs... Les élus ont pris connaissance de la tâche qui s'annonçait pour le prochain mandat. Il ajoute que des questions devront être abordées quant à la gestion publique ou privée. Il indique que la prochaine commission se tiendra le 06 octobre prochain et il invite l'ensemble des conseillers communautaires concernés à y participer. Il pense que cela donnera le ton du lancement de ce Plan de Mandat, ainsi qu'une orientation et un objectif. Il rappelle qu'il n'est pas tout seul à gérer cette commission, Madame BONNEFOY et Madame JOLIVET participent également. Il estime que l'information doit être centralisée afin de prendre des décisions de manière consensuelle. Il annonce la visite des différentes structures jeudi 17 septembre qui permettra de rencontrer également le personnel.

Madame VILLEVIEILLE demande s'il y a une réunion prévue concernant la gestion et la mutualisation des cantines. Elle précise que cela avait été évoqué de manière récurrente et qu'un point devait être fait au mois de septembre.

Monsieur MARCON confirme que la question avait déjà été posée lors de la première commission. Il précise que Monsieur GARCIA s'est emparé de l'affaire, et des discussions sont en cours avec les communes. Avec la rentrée scolaire, il indique que les communes s'interrogent sur les inscriptions en ligne et également sur la mise en place du paiement en ligne, car toutes les communes sont confrontées aux impayés. Il ajoute qu'aucune décision n'a été actée, et qu'il convient de se rapprocher de Monsieur GARCIA qui sera à même de répondre aux questions et agir, Loire Semène étant capable de mutualiser avec les communes sur ce genre d'action.

Madame VILLEVIELLE précise que sa question concernait également la mutualisation du logiciel qui est très couteux, qu'il serait intéressant de mutualiser entre les communes.

Monsieur MARCON indique que c'est possible avec des modules variant d'une commune à une autre.

Monsieur le Président propose d'organiser une réunion secrétaires de mairie, DGS sur le sujet, ainsi que les adjoints en charge des affaires et restaurant scolaires concernés.

Monsieur RIVET indique que cela pourrait être à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des secrétaires de mairie, menée par Monsieur POMMIER.

Concernant la commission Cycle de l'Eau, Monsieur BOMPUIS explique que celle-ci s'est réunie la semaine dernière. Il évoque un domaine vaste : stations d'épuration, Eau, GEMAPI, ...Il ajoute qu'il est souhaité la visite d'une station de traitement d'eau et d'une station d'épuration.

Monsieur ARNAUD indique avoir demandé lors de cette commission, s'il était possible d'avoir connaissance des fiches actions en cours de travail au niveau de l'EPAGE sur contrat territorial des cours d'eau de notre secteur. Il précise qu'un travail de rassemblement a déjà été fait relativement important et il faut qu'on arrive à prendre connaissance de ces éléments pour pouvoir faire éventuellement des propositions complémentaires, et ne pas arriver après la bataille comme c'était arrivé avec le contrat de Rivière Semène.

Monsieur DURIEUX revient sur la 1ère commission Bâtiments – Voiries – SIG qui s'est tenue fin juillet, qui était surtout une réunion d'information. Il indique avoir annoncé aux délégués qu'il y a 31 km de voiries communautaires, 45 bâtiments...Il ajoute qu'il a été donné un dossier avec toutes les photos des bâtiments communautaires, ainsi qu'une carte des voiries communautaires. Il précise qu'un sujet important a été abordé en ce qui concerne les bâtiments, pour lesquels Loire Semène prend en charge l'entretien, et s'il y a des travaux d'aménagement, ils sont pris en charge par la commune. C'est la même chose pour les voiries communautaires, il souligne que la communauté de communes prend en compte la bande de roulements et les accotements hors agglomération, et en agglomération uniquement la bande de roulement, les détails sont inclus dans les PV de transfert. En ce qui concerne les travaux, il rappelle qu'il avait été acté 2 zones de travaux :

- Montusclat et des travaux de voiries en lien avec la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron, qui est quasiment terminée.
- Aurec sur Loire sur la route de la Saint Paul, il précise que le chantier est retardé, la communauté de communes ne prenant en charge que la bande de roulement.

Par rapport aux bâtiments et notamment aux investissements, Monsieur le Président tient à préciser que lorsque Loire Semène exerce la compétence en régie directe, comme par exemple une bibliothèque, elle prend en charge les équipements, mais quand Loire Semène met à disposition des bâtiments tels que le DOJO, les travaux seront à la charge de la commune avec accord du

propriétaire. Quant aux terrains de foot synthétiques, il précise que la gestion est confiée aux communes, s'il y a des améliorations, les entretiens courant, la commune les prend en charge. En cas de gros investissement sur la structure, ce sera par contre Loire Semène.

Monsieur RIVET indique que la commission Culture-Patrimoine s'est tenue le 23 juillet dernier. Il estime que celle-ci a permis de se connaitre, et de faire un état des lieux, et envisager l'avenir par rapport au plan de mandat. Il pense que tout le monde sait ce que la Communauté de Communes propose en termes de culture les points lecture, l'école de musique de haut niveau, toutes les actions mise en place dans les écoles... Il relate le lancement de la saison culturelle, et indique que c'était une soirée remarquable qui mêlait danse et musique. Il estime que celle-ci a été mise en place par des personnes passionnées d'une très grande valeur. Des questions sont soulevées, comme le fait de voir comment mieux associer les acteurs du territoire, ainsi que la population. Il indique qu'il va falloir profiter du travail qui est fait tout au long de l'année, pour travailler ensemble, après le vivre ensemble, thème de cette saison. Il estime que beaucoup d'éléments nous rassemblent, et souhaite une saison culturelle dans laquelle toutes les communes se reconnaissent. Il termine en rappelant la prochaine commission le 22 octobre.

Monsieur VIAL explique que la première réunion a permis de se découvrir les uns et les autres avec beaucoup de gens d'expérience, des gens de compétence, des experts, il juge cela passionnant. Il ajoute que les projets lancés ont été rappelés, qui se prolongent pour certains et impacteront ce nouveau mandat comme le PCAET. Un thème commun a été soulevé comme l'animation des centres bourgs. Il rappelle qu'il anime cette commission avec l'aide de Madame GINET.

Madame GINET rappelle avoir été désignée à la revalorisation des centres bourg, et cette démarche présente une large palette d'outil au service d'un projet de territoire. Elle constate dans l'équipe des personnes avec des connaissances et des compétences du domaine. Plus largement, sur notre territoire, il s'avère que notre notaire local Maitre Sabot Barcet, travaille également sur Paris, pour la mise en place de ces revalorisations de bourgs, c'est une opportunité pour nous.

Monsieur le Président remercie les Vice-Présidents et Conseillères communautaires déléguées. Il explique que la commission Développement Economique s'est tenue, que les nouveaux élus ont beaucoup apprécié en termes de remise à niveau. Il rappelle les actions conduites, comme le rachat du tènement CHEYNET et d'autres opportunités foncières, également des projets en cours qu'il va falloir poursuivre. Il indique qu'il a été évoqué les priorités pour la suite, car il n'y a pas que l'agrandissement des zones d'activité, et indique les offres foncières, les friches entre autres. La commission s'est aussi interrogée sur les bâtiments et comment agir pour remettre de l'emploi et de la richesse dans ceux-ci, cela permet de tracer quelques sillons. Il ajoute que ces nouveaux élus, comme ceux de toutes les commissions devront apporter leur contribution à l'élaboration de ce nouveau Plan de Mandat. Il ajoute qu'ont été évoquées les différentes aides aux entreprises autres que Covid, comme le Fonds d'Intervention Local, les aides LEADER, les aides du Département...ainsi que tout ce qui ne se voit pas : les conseils, l'accompagnement des porteurs de projets,... Il tient à rappeler qu'il n'y a pas de petit ou de gros projets, le service Développement est à disposition de tous les porteurs de projet. Monsieur le Président propose à Madame MANCINI, conseillère Départementale de prendre la parole.

Madame MANCINI signale que le Département s'est adossé au Fonds Région Unis pour un montant de 500 000 € dans la gestion de la crise sanitaire, et que l'on peut se réjouir de la belle collaboration, entre la Région, le Département et les EPCI.

Monsieur le Président souhaite faire un petit commentaire, concernant la gestion de la crise, chacun est bien resté à sa place et a bien joué son rôle. Par contre au niveau du Plan de relance et des aides, il tient à rappeler que pour notre part, on ne dépense que l'argent que l'on a tout comme la Région, le Département, tout ce qui est inscrit dans ce budget est le fruit de priorités et d'économies. Il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole avant de clôturer la séance.

La séance est levée à 19 h 55.

Fait à la Séauve sur Semène, le 22 septembre 2020

Le Président,

Frédéric GIRODET